

# BULLETIN DE RÉSERVATION ALSH DE PRAYSSAS AOUT 2021

Nom(s) et prénom de(s) l'enfant(s) .....

(Cochez les cases correspondantes)

DATES	MATIN	REPAS	A-MIDI	DATES	MATIN	REPAS	A-MIDI
Lundi 1				Mardi 16			
Mardi 2				Mercredi 17			
Mercredi 3				Jeudi 18			
Jeudi 4				Vendredi 19			
Vendredi 5				Lundi 22			
Lundi 8				Mardi 23			
Mardi 9				Mercredi 24			
Mercredi 10				Jeudi 25			
Jeudi 11				Vendredi 26			
Vendredi 12							

## LES SORTIES SERONT A RÉSERVER DIRECTEMENT À L'ALSH

PRESTATION*	NB D'ENFANTS X ..... JOURNÉES X ..... €	NB D'ENFANTS X ..... JOURNÉES SANS REPAS X ..... €	NB D'ENFANTS X ..... 1/2 JOURNÉE(S) X ..... €	NB D'ENFANTS X ..... 1/2 JOURNÉES + REPAS X ..... €
SOUS-TOTAL				
+ SORTIES	Nom(s) sortie(s)	Montant sortie(s) ..... €	<b>TOTAL À RÉGLER : ..... €</b>	

\*Pensez à ajouter 3 euros par présence si vous êtes issus d'une commune non conventionnée (communes renseignées en page 2).

Bulletin à détacher ou à copier et à renvoyer par courrier ou par mail accompagné du règlement à : Ifac 289 rue de Lille 47000 AGEN.

A retourner avant le 20 juin

Merci toutefois de nous informer à l'avance de la présence de vos enfants.



# INSCRIPTIONS

## TARIFS

TARIFS 2022	JOURNÉE	JOURNÉE SANS REPAS	½ JOURNÉE	½ JOURNÉE + REPAS
QF > 1000€	7,40€	4,40€	3,70€	6,80€
QF 706 à 1000 €	6,80€	3,80€	3,40€	6,50€
QF 0 à 705€	3,70€	3,50€	2,70€	5,80€
Non CAF ou MSA	11,20€	8,20€	5,60€	8,70€

**Un supplément de 3 euros sera demandé aux familles issues de communes n'ayant pas de convention avec la commune de Prayssas\*.**

Les tarifs journée de l'ALSH tiennent compte des aides de la CAF et de la MSA ainsi que du quotient familial de chaque famille. Les tarifs comprennent le repas du midi, le goûter, l'assurance, l'encadrement et l'animation quotidienne. Des suppléments pourront être demandés pour l'organisation de certaines sorties exceptionnelles et des mini camps.

## INFORMATIONS

Les enfants sont acceptés dès 3 ans.

Ils doivent avoir acquis la propreté et être scolarisés.

Les dossiers d'inscription peuvent être récupérés sur simple demande.

Les dossiers d'inscription devront être déposés à l'accueil de loisirs ou directement à ifac.

Toute admission à l'accueil de loisirs est soumise à une réservation réalisée au préalable au moyen des grilles fournies. Toutes les réservations non honorées seront facturées (sauf certificat médical).

Si vous n'avez pas réservé la place de votre enfant, il est possible qu'il ne puisse pas participer aux activités.

**Aucun enfant ne sera accepté sans règlement préalable.**

\*Liste des communes conventionnées avec Prayssas : Bazens, Cours, Frégimont, Granges/Lot, Lacépède, Laugnac, Lusignan-Petit, Madaillan, Montpezat, Saint-Sardos, Sembas

## CONTACT

Ifac Etb Gascogne et Guyenne 289 rue de Lille 47000 AGEN

ALSH : 07 82 49 06 46 Ifac : 05 24 38 14 17

Mail : alsh.prayssas47@yahoo.com

RETROUVEZ LES PLANNINGS  
D'ACTIVITES EN VOUS  
RENDANT SUR LE SITE  
INTERNET DE L'ALSH :

[www.ifac.asso.fr/Accueil-de-loisirs-de-Prayssas](http://www.ifac.asso.fr/Accueil-de-loisirs-de-Prayssas)

### Permanences

#### Hors vacances scolaires

du lundi au vendredi de 10 h à 16 h – 05 24 38 14 17

#### En période de vacances scolaires :

du lundi au vendredi de 8h à 10h, de 13h30 à 14h30 et de 16h30 à 18h30 : 07 82 49 06 46

Durant les vacances : Téléphone de l'école de Prayssas : 05 53 95 02 76

## BULLETIN DE RÉSERVATION ALSH DE PRAYSSAS JUILLET 2022

Nom(s) et prénom de(s) l'enfant(s) .....

(Cochez les cases correspondantes)

DATES	MATIN	REPAS	A-MIDI
Lundi 11			
Mardi 12			
Mercredi 13			
Lundi 18			
Mardi 19			
Mercredi 20			
Jeudi 21			
Vendredi 22			

DATES	MATIN	REPAS	A-MIDI
Lundi 25			
Mardi 26			
Mercredi 27			
Jeudi 28			
Vendredi 29			

## LES SORTIES SERONT À RÉSERVER DIRECTEMENT À L'ALSH

PRESTATION*	NB D'ENFANTS X ..... JOURNÉES X ..... €	NB D'ENFANTS X ..... JOURNÉES SANS REPAS X ..... €	NB D'ENFANTS X ..... ½ JOURNÉE(S) X ..... €	NB D'ENFANTS X ..... ½ JOURNÉES + REPAS X ..... €
SOUS-TOTAL				
+ SORTIES	Nom(s) sortie(s)	Montant sortie(s) ..... €	<b>TOTAL À RÉGLER : ..... €</b>	

\*Pensez à ajouter 3 euros par présence si vous êtes issus d'une commune non conventionnée (communes renseignées en page 2).

Bulletin à détacher ou à copier et à renvoyer par courrier ou par mail accompagné du règlement à : Ifac 289 rue de Lille 47000 AGEN.

A retourner avant le 20 juin

Merci toutefois de nous informer à l'avance de la présence de vos enfants.

